

MAIRIE DE PARIS



RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- P.3 Le mot d'Anne Hidalgo, Maire de Paris
- P4 Edito d'Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs
- P6 Les chiffres clés
- P8 La Ville mobilisée pour l'accueil des élèves parisiens
- Des travaux d'entretien et de sécurisation des écoles et des collèges
 - Des établissements connectés
- P12 L'engagement de la Ville pour la réussite de tous
- Le dispositif « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires »
 - La mise en oeuvre du Projet Educatif Territorial 2016-2019
 - Un nouveau marché et un nouvel appel à projets pour les ateliers éducatifs
 - De nouveaux partenariats éducatifs
 - L'école tout au long de la vie : les cours municipaux pour adultes
- P19 Les jeunes Parisiens engagés pour leur ville
- Le budget participatif des écoles et des collèges
 - Les enfants mobilisés pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- P22 Assurer la mixité sociale et prévenir le décrochage scolaire dans les collèges
- Une sectorisation soucieuse de la mixité sociale pour les collèges
 - L'extension du dispositif Action Collégiens



LE MOT D'ANNE HIDALGO

Maire de Paris

Paris est mobilisé pour la réussite de tous les élèves parisiens. Cet été, la Ville de Paris a réalisé 1 971 chantiers de rénovation et de modernisation dans les écoles, collèges et lycées municipaux, pour un montant total de 51 millions d'euros. Notre objectif : offrir à tous les jeunes Parisiens et à l'ensemble de la communauté éducative, dans tous les arrondissements, les meilleures conditions possibles d'enseignement.

Bonne rentrée à tous !

Anne Hidalgo
Maire de Paris



EDITO D'ALEXANDRA CORDEBARD

Adjointe à la Maire de Paris, chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs

La réussite éducative de tous les jeunes parisiens est une priorité l'équipe municipale parisienne qui a souhaité, dès la rentrée scolaire 2013 avec l'Education nationale, mettre en œuvre la réforme des rythmes éducatifs.

A Paris, tous les écoliers bénéficient ainsi d'un emploi du temps scolaire favorisant les apprentissages fondamentaux, tout en leur permettant d'accéder gratuitement à des ateliers éducatifs de qualité, avec le concours des personnels de la Ville et du très riche tissu associatif parisien. Cette organisation de la semaine sur 4,5 jours, plusieurs fois évaluée positivement et appréciée des familles, est également le gage, conformément à l'esprit du Projet Educatif Territorial de Paris, du développement de projets éducatifs communs entre les équipes scolaires et périscolaires, au bénéfice des élèves et de leur réussite.

J'en veux pour preuve le succès du Budget participatif des écoles et des collèges qui permettra cette année encore à tous les élèves, accompagnés de leurs enseignants et de leurs animateurs, de s'initier au débat démocratique, à la citoyenneté et de voter pour un projet permettant d'améliorer concrètement leurs conditions d'étude.

Cette année de mi-mandat sera également marquée par la mise en œuvre de deux démarches innovantes visant à renforcer le rôle de l'école publique et la réussite des élèves parisiens dans les quartiers populaires.

Tout d'abord avec l'opération « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires », qui a débuté dans 14 écoles et collèges. Ces derniers bénéficieront tout au long de l'année d'interventions ciblées de la Ville et de l'Education nationale, afin de répondre à leurs besoins particuliers : traitements des difficultés scolaires, travail avec les familles éloignées de l'institution scolaire, amélioration des conditions d'accueil, sécurisation renforcée de leurs abords... Cette démarche inédite permettra d'agir fortement, sur tous les fronts et dans des délais courts, pour renforcer leur attractivité auprès des familles.

La seconde innovation porte sur la mise en œuvre des premiers secteurs multi-collèges dans 6 établissements des 18ème et 19ème arrondissements. Ces nouveaux secteurs qui bénéficieront de moyens éducatifs et humains supplémentaires conséquents de la Ville et de l'Education nationale, permettront de renforcer la mixité sociale et scolaire dans les établissements concernés.

Enfin, ce début d'année scolaire sera marqué par la désignation de la ville chargée d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La désignation de Paris sera l'occasion pour la communauté éducative parisienne de se mobiliser encore davantage et de poursuivre son action pour la promotion du sport et de participer à l'émergence d'une véritable « Génération 2024 », porteuse des valeurs humanistes et universelles de l'olympisme.

A toutes et tous, je souhaite une belle rentrée.



LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2017

Les effectifs

Plus de 190 000 élèves sont scolarisés dans les établissements scolaires de la Ville de Paris dont :

- 130 903 élèves dans le 1er degré, dont :
- 50 835 élèves en école maternelle dont 17 296 élèves dans des écoles en éducation prioritaire ou bénéficiant d'une Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Educative (CAPPE) ;
- 80 068 élèves en école élémentaire, dont 27 389 dans des écoles en éducation prioritaire ou bénéficiant d'une CAPPE.
- 34 classes de CP en REP + avec un effectif de 12 à 13 élèves et 18 classes de CP en REP + avec deux enseignants

61 434 élèves dans le 2nd degré, dont :

- 55 226 élèves en collège dont 13 753 dans des établissements en éducation prioritaire ou bénéficiant d'une CAPPE ;
- 4 187 élèves dans les lycées municipaux de la Ville ;
- 2 021 élèves dans les écoles supérieures municipales d'Art ;
- 8 691 enfants en situation de handicap scolarisés dans les 1er et 2nd degrés.

Les établissements

- 656 écoles publiques dont 302 maternelles, 294 élémentaires et 60 polyvalentes, dont 238 en éducation prioritaire ou bénéficiant d'une CAPPE ;
- 115 collèges publics dont 34 en éducation prioritaire ou bénéficiant d'une CAPPE ;
- 12 lycées municipaux professionnels ;
- 1 lycée municipal pour adultes ;
- 3 écoles municipales d'Art.

Le périscolaire (pour l'année 2016-2017)

- 110 985 enfants ont participé à 16 727 ateliers périscolaires des mardis et vendredis après-midi ;
- 8 047 enfants ont participé à 619 ateliers bleus ;
- 39 000 enfants ont fréquenté les goûters et les études surveillées ;
- 35 707 enfants en moyenne ont fréquenté les centres de loisirs le mercredi après-midi ;
- 18 558 enfants en moyenne ont fréquenté quotidiennement les centres de loisirs pendant les petites vacances ;
- 13 087 enfants en moyenne ont fréquenté quotidiennement les centres de loisirs d'été pendant les grandes vacances ;
- 500 enfants ont fréquenté en moyenne les 9 centres de loisirs à parité accueillant autant d'enfants en situation de handicap que valides.

Le budget participatif des écoles et des collèges

- 83 % des écoles élémentaires (296 écoles) et 55 % des collèges (64 collèges) ont participé au budget participatif 2017.

Le numérique

- 17 850 tablettes distribuées dans les écoles et les collèges ;
- 100% des collèges bénéficient d'un nouvel Espace Numérique de travail (ENT) à cette rentrée ;
- 18 écoles élémentaires expérimentent ce nouvel ENT.



LA VILLE MOBILISÉE POUR L'ACCUEIL DES PARISIENS

Des travaux d'entretien et de sécurisation pour les écoles et les collèges

La Ville a effectué, cette année, 1 971 opérations de rénovation et d'entretien dans ses établissements scolaires. Les travaux de sécurisation se sont poursuivis avec l'installation de visiophones, le rehaussement de grilles ou de clôtures, l'opacification de vitrages...

Paris a également renforcé la sécurité à l'intérieur des locaux scolaires en poursuivant l'installation d'une sonnerie différenciée permettant de déclencher une alerte spécifique en cas d'intrusion.

Les établissements seront équipés en totalité d'ici les vacances d'automne. L'installation de ce dispositif représente un investissement de plus de 6 millions d'euros. Enfin, les portes des salles de classe des écoles maternelles seront équipées pour la rentrée de targettes permettant de les bloquer si nécessaire.



Des travaux d'entretien pour les écoles maternelles et élémentaires

1 251 opérations d'entretien ont été menées dans les établissements du 1er degré, pour un montant de près de **39 millions d'euros**.

Ces opérations concernent aussi bien des travaux de réfection, de modernisation, que de mise aux normes et d'accessibilité.

Parmi les principales opérations, on notera par exemple :

- La modernisation de la cour de l'école maternelle Turenne (3e), 125 000 € ;
- La rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Saint-Louis en l'Île (4e), 100 000 € ;
- La rénovation des menuiseries de l'école élémentaire Motte-Piquet (7e), 100 000 € ;
- La modernisation de la cour de l'école maternelle Rochechouart (9e), 324 000 € ;
- La modernisation de la cour de l'école maternelle Léon Schwartzenberg (10e), 150 000 € ;
- La rénovation des couvertures et charpentes de l'école maternelle Richard Lenoir (11e), 150 000 € ;
- La modernisation de la cour de l'école maternelle Cité Souzy (11e), 150 000 € ;
- La rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Parmentier (11e), 120 000 € ;
- La rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Pommard (12e), 175 000 € ;
- La réfection du sol du gymnase de l'école élémentaire Vandrezanne (13e), 140 000 € ;
- La modernisation du réfectoire de l'école polyvalente Enfants d'Izieu (13e), 250 000 € ;
- La modernisation de la cuisine de l'école maternelle Glacière (13e), 390 000 € ;
- La rénovation des sanitaires de l'école maternelle Alésia (14e), 150 000 € ;
- La réfection du toit terrasse de l'école maternelle Lacordaire (15e), 100 000 € ;
- La modernisation des menuiseries de l'école élémentaire Fondary (15e), 250 000€ et de l'école maternelle Sextius-Michel (15e), 100 000€ ;
- La modernisation de l'éclairage et des faux plafonds du groupe scolaire rue des Bauches (16e), 150 000 € ;
- La rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Paul Valéry (16e), 290 000 € ;
- La modernisation de la cour de l'école maternelle Passage Saint-Ange (17e), 115 000 € ;
- La rénovation de la salle polyvalente de l'école polyvalente Boursault (17e), 200 000 € ;
- La modernisation des sanitaires et mise en accessibilité de l'école élémentaire Clignancourt (18e), 120 000 € ;
- La rénovation de la cour de l'école maternelle Françoise d'Orléac (18e), 130 000 € ;
- La modernisation des menuiseries extérieures du groupe scolaire Eugénie Cotton (19e), 150 000 € ;
- La rénovation de la cour de l'école élémentaire Barbanègre (19e), 175 000 € ;
- La rénovation de la cour de l'école élémentaire Alquier Debrousse (20e), 95 000 € ;
- La rénovation de la cour et des sanitaires de l'école élémentaire Etienne Dolet (20e), 400 000 €.

Des travaux d'entretien pour les collèges et lycées municipaux

La Ville a consacré plus de **12 millions d'euros** à l'entretien et la rénovation du patrimoine scolaire du 2nd degré.

Elle a ainsi conduit **638 chantiers dans les collèges parisiens et 82 dans les lycées municipaux.**

Les principales opérations :

- Le réaménagement de l'infirmerie et de la salle d'arts plastiques du collège Montgolfier (3e), 130 000 € ;
- La création d'une salle multimédia au collège Jules Romains (7e), 130 000 € ;
- La création d'un pôle scientifique et le déplacement du CDI au collège Bernard Palissy (10e), 675 000 € ;
- La modernisation de la salle de sciences du collège Alain Fournier (11e), 100 000 € ;
- La modernisation des sanitaires du collège Lucie et Raymond Aubrac (11e), 95 000 € ;
- La modernisation de deux salles de sciences et des sanitaires du collège Germaine Tillion (12e), 290 000 € ;
- La modernisation des sanitaires du collège Alphonse Daudet (14e), 40 000 € ;
- La modernisation des sanitaires du collège Marx Dormoy (18e), 50 000 € ;
- La modernisation des sanitaires du collège Yvonne Le Tac (18e), 70 000 € ;
- La modernisation de la salle de sciences du collège Guillaume Budé (19e), 140 000 € ;
- La modernisation de la salle de sciences du collège Edouard Pailleron (19e), 110 000 € ;



Des établissements connectés

L'Education nationale et la Ville de Paris collaborent au développement des pratiques numériques, dont la maîtrise par tous les jeunes parisiens est un aspect primordial de la réussite éducative.

L'objectif est également de former les plus jeunes à l'éducation aux médias et au développement de leur esprit critique face à l'information disponible sur internet, à faire un usage responsable des réseaux sociaux et des services numériques.

Les tablettes numériques

Depuis 2015, la Ville a équipé de nombreuses classes avec des tablettes numériques grâce à l'**Appel à projets pour le numérique** du ministère de l'Éducation nationale mais aussi grâce au Budget participatif des Parisiens et au Budget participatif des écoles et des collèges.

Ainsi, dans le 1er degré, ce sont 8 135 tablettes qui ont été déployées dans 90% des écoles élémentaires.

En ce qui concerne le second degré, 4 725 tablettes ont déjà été distribuées et 4 940 le seront au cours du dernier trimestre 2017.

La Ville a également doté les écoles de 57 tableaux numériques ou vidéoprojecteurs interactifs au cours de l'année scolaire 2016-2017 et en installera 179 nouveaux pour cette rentrée scolaire.

Un nouvel espace numérique de travail

En plus des tablettes, Paris met en place cette année, en partenariat avec l'Education nationale, **un nouvel Espace Numérique de Travail dans les collèges**. Cet outil permet à tous les membres de la communauté éducative d'un collège, ainsi qu'aux parents d'élèves, d'accéder aux informations relatives à la vie scolaire, à des ressources pédagogiques, aux actualités, ainsi qu'à des outils de communication, de partage et de travail collaboratif.

Ce nouvel ENT répond davantage aux besoins des utilisateurs et a vocation à devenir l'outil de communication interne exclusif de l'établissement. Il permettra également la mise en place de pédagogies innovantes avec la mise en ligne de ressources directement accessibles aux élèves, tout en facilitant la relation avec leurs parents.

Pour les écoles, la Ville et l'Académie expérimentent cette année la mise en place d'un ENT dans le 1er degré, compatible avec le 2nd degré et favorisant la transition entre l'école et le collège au sein du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème). Cet ENT testé dans 18 écoles, forme moderne du « cahier de liaison », permet de doter les équipes enseignantes et périscolaires d'outils de communication et de partage (messagerie, fichiers partagés, blogs...), de mettre en ligne les outils de vie scolaire (agenda, notes, devoirs, absences...), de diffuser des ressources pédagogiques et de mieux communiquer avec les parents.

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Le dispositif « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires »

Lancé par la Ville de Paris, en partenariat avec l'Education nationale, le dispositif « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires » vise à apporter des réponses rapides et ciblées aux besoins exprimés par les communautés éducatives de 14 établissements scolaires situés dans des quartiers populaires.

L'objectif est de redonner de l'attractivité à des établissements qui rencontrent davantage de difficultés.

Les établissements concernés sont :

- le groupe scolaire Lamoricière (12e) ;
- l'école Franc Nohain (13e) ;
- l'école 188 Alésia (14e) ;
- le groupe scolaire Bessières (17e) ;
- l'école Poissonniers (18e) ;
- l'école Cheminets (19e) ;
- le groupe scolaire Le Vau (20e) ;
- le collège Daniel Mayer (18e) ;
- le collège Georges Méliès (19e) ;
- le collège Pierre Mendès-France (20e).

Ce dispositif est fondé sur une méthode innovante : recueillir les besoins dans le cadre de concertations associant les équipes éducatives, les parents d'élèves, les élèves, les services de la Ville, les mairies d'arrondissement.

La concertation engagée dans chaque école ou collège au printemps a ainsi permis de construire des plans d'actions pour chaque établissement visant à :

- l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil ;
- un meilleur accompagnement des équipes éducatives ;
- l'amélioration du climat scolaire ;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves ;
- l'amélioration des relations avec les familles ;
- une meilleure insertion des établissements dans leur environnement.

Les actions figurant dans les plans consistent notamment à réaliser des travaux d'aménagement ou d'embellissement dans et aux abords des écoles et des collèges. La période estivale, propice aux travaux, a permis de réaliser un certain nombre d'entre eux.

Quelques exemples :

- La rénovation du réfectoire, de deux salles d'EPS, la création d'une salle polyvalente (spectacle, cinéma et musique), la modernisation du hall, la rénovation de sanitaires au collège Pierre Mendès France (20ème) ;
- Un nouvel espace polyvalent à l'école Cheminet (19ème) va accueillir à la fois les enfants sur les temps de récréation et leurs parents ;
- Les élèves de l'école Poissonniers (18ème) font leur rentrée dans des classes repeintes ;
- La création d'un bureau pour le REV à l'école Alésia (14ème) ;
- Le bureau de la vie scolaire du collège Georges Méliès (19ème) a été réaménagé.

Bon nombre d'actions retenues, qui seront déclinées au cours de l'année sont par ailleurs à destination des familles et font souvent appel à la mise en œuvre de partenariats, notamment associatifs. Ils favorisent ainsi l'intégration et le bien-être de tous et facilitent pour les parents les échanges avec les équipes éducatives.

D'autres actions invitent enfin au développement de projets pédagogiques et culturels. On peut citer à ce titre la chorale et l'orchestre mis en place cette année pour les enfants de l'école Lamoricière (12ème) ; la mise en place d'un pôle musique à l'école Franc Nohain (13ème) ; ou encore la réalisation d'une fresque sur le mur extérieur du collège Georges Méliès (19ème).

De son côté le Rectorat s'engage à œuvrer au maintien et à la stabilisation des équipes enseignantes et de direction pour répondre à la demande de continuité pédagogique des parents d'élèves et à développer les actions de formation et d'accompagnement des enseignants.

Chaque plan d'actions pourra être complété pendant l'année dans le cadre d'un suivi collectif de chaque communauté éducative.

L'ambition de cette mobilisation est de poser un cadre permettant de tirer profit de la dynamique engagée au-delà des établissements directement concernés.

La mise en œuvre du nouveau projet éducatif de territoire 2016-2019

Le 1er septembre 2016, la Ville de Paris et ses partenaires (Education nationale, Préfecture de Paris et Caisse d'Allocations Familiales) se sont engagés une nouvelle fois autour d'objectifs éducatifs communs en signant un deuxième Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la période 2016-2019.

Dans ce projet, ils s'engagent à ne pas modifier l'organisation des temps scolaires et périscolaires et à approfondir la démarche de co-construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, pour chaque jeune parisien.

Ce projet fédérateur et ambitieux se fixe des objectifs opérationnels :

- Assurer la réussite et l'épanouissement des jeunes parisiens en démocratisant sur l'ensemble du territoire l'accès aux savoirs, à la culture et à la pratique sportive ;

- Permettre aux enfants et aux adolescents de comprendre le monde dans lequel ils évoluent, d'apprendre à apprendre, de développer leur sensibilité au monde et aux choses, de cultiver le plaisir de la curiosité intellectuelle et de se projeter dans l'avenir.

Les actions éducatives menées font référence aux valeurs citoyennes qui fondent la République. Les jeunes doivent pouvoir comprendre le sens de ces valeurs au quotidien et les partager avec leurs pairs et les adultes qui les accompagnent vers l'âge adulte, l'âge de l'exercice plein et entier de leur citoyenneté.

Avec ce projet éducatif, la Ville et ses partenaires poursuivent leur mobilisation au service de l'éducation des enfants et des adolescents et travaillent en complémentarité afin de proposer un parcours éducatif prenant en compte les besoins et les attentes de chacun, de la maternelle au lycée.

5 groupes de travail associant les partenaires institutionnels et associations partenaires de l'école ont été lancés en 2017 autour de 5 thèmes :

- L'élaboration de diagnostics territoriaux ;
- La mise en œuvre du principe de laïcité ;
- La prise en compte des besoins spécifiques des enfants d'âge maternel ;
- L'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers ;
- La mise en place d'un comptoir des ressources.

Avant la fin de l'année 2017, des documents et un support web permettront à l'ensemble des équipes éducatives sur le territoire parisien de mieux identifier et mobiliser les ressources existantes pour mener à bien des projets répondant aux besoins éducatifs des territoires.

Les travaux conduits permettront également d'enrichir la formation des agents et de développer des formations communes Ville-Rectorat de Paris à l'attention des différents personnels intervenant dans les établissements scolaires.

Un nouveau marché et un nouvel appel à projets pour les ateliers éducatifs périscolaires des mardis et vendredis après-midi

Conformément au PEDT 2016-2019 qui a reconnu la pertinence et la qualité éducatives des ateliers périscolaires proposés gratuitement à tous les enfants les mardis et vendredis de 15h à 16h30, la Ville a lancé cette année un nouveau marché et un nouvel appel à projets afin de sélectionner les prestataires associatifs chargés de les animer.

Ces ateliers viennent compléter ceux proposés par les équipes d'animation présentes dans chaque école.

96 associations ont été sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets pour 267 ateliers. Ce dernier concerne la mise en place d'ateliers annuels, co-construits avec l'équipe d'animation sur une thématique définie en fonction des besoins locaux.

Dans le cadre du marché, 218 candidats ont été retenus. 2 541 ateliers trimestriels seront ainsi proposés aux enfants sur les thématiques suivantes :

En élémentaire :

- Arts du spectacle. Par exemple, le Théâtre de la Ville propose d'accompagner les enfants dans la création d'un spectacle en s'appuyant sur différentes activités artistiques (danse, cirque, théâtre). Les enfants ont aussi accès dans le cadre de ce projet à des spectacles proposés par le Théâtre de la Ville ou des théâtres partenaires.
- Image, cinéma et arts numériques. Par exemple, l'Union Régionale des Francas d'Ile-de-France propose un atelier où les enfants expérimentent le débat d'idées autour de la création d'une web radio.
- Arts plastiques et loisirs créatifs. Par exemple, le réseau Mom'arte propose un atelier « archi texture » où les enfants sont invités à construire une ville imaginaire en s'appuyant sur des peintures, des iconographies des dessins pour des réalisations en volume.
- Sciences et techniques. Par exemple, Fabstored propose un atelier impression 3D et modélisation pour permettre aux enfants de mieux comprendre la conception assistée par ordinateur. A noter le développement des ateliers de codage et de programmation, au nombre de 336 cette année.
- Découverte des civilisations, du patrimoine et des langues. Par exemple, Let's play family : propose un atelier autour de la pratique sportive en langue anglaise.
- Environnement et prévention. Par exemple, LUCITOM propose un atelier axé sur la découverte de la nature dont la finalité est, pour les enfants, de savoir décrire la diversité du monde végétal et connaître les exigences des certaines plantes et de fleurs connues.

En maternelle :

- Activités d'éveil

En maternelle, seules les grandes sections bénéficient d'ateliers proposés par des prestataires extérieurs.

En petite et moyenne section, c'est le même binôme, constitué par un agent spécialisé des écoles maternelles (qui accompagne les enfants pendant le temps scolaire) et un animateur, qui conduit à l'année un atelier.



De nouveaux partenariats éducatifs

Le Projet Educatif de Territoire 2016-2019 a réaffirmé la nécessité de proposer aux enfants des parcours éducatifs cohérents, construits en partenariat avec des partenaires locaux et favorisant l'éducation artistique, l'exploration scientifique, la pratique sportive, l'usage du numérique ou encore l'éducation à la citoyenneté.

C'est ainsi que la Ville développe depuis 2009 le programme l'Art pour Grandir qui permet aux enfants et aux adolescents de 260 écoles maternelles et élémentaires, de 230 centres de loisirs, et des 115 collèges publics de bénéficier d'activités artistiques (projections de films, sorties au musée et réalisations artistiques en écho aux collections des musées partenaires, installation de 34 résidences d'artistes dans les collèges, initiation à la photographie...) proposées par 90 établissements culturels et associations.

Depuis l'année scolaire 2016/2017, un nouveau programme a été mis en place avec les conservatoires qui proposent un parcours de sensibilisation musicale. Ce parcours, co-construit avec le Rectorat, a pour ambition de sensibiliser chaque enfant de cours préparatoire à l'écoute et à la pratique de la musique. Il s'organise autour de 3 axes : la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance musicale et la pratique de l'instrument.

En 2016/2017, plus de 60% des enfants de CP ont bénéficié d'au moins une offre du parcours de sensibilisation musicale, soit un peu plus de 10 000 élèves sur les 17 000 scolarisés en CP. L'objectif à cette rentrée est de toucher 100% des élèves de CP.

La Ville a également noué un partenariat avec le Mémorial de la Shoah sur 3 ans. Dans la continuité des actions pédagogiques qu'il mène déjà et qui consistent à proposer des visites guidées, des expositions et des rencontres sur temps scolaire, le Mémorial proposera aux équipes scolaires et périscolaires un programme destiné aux enfants de 8 à 14 ans qui se décline en cinq volets :

- une sensibilisation des enseignants et des équipes d'animation parisiennes ;
- l'organisation de visites guidées et commentées du Mémorial ;
- la création d'ateliers pédagogiques adaptés ;
- la création et/ou la mise à disposition d'expositions pédagogiques itinérantes ;
- la visite de sites historiques tels que le camp de Drancy et la gare de Bobigny.

L'objectif est de promouvoir et de transmettre aux jeunes parisiens un certain nombre d'outils leur permettant de travailler différemment sur l'histoire, la mémoire, la citoyenneté, tout en leur permettant de développer leur esprit critique, de s'approprier les valeurs de la République et d'acquérir des connaissances culturelles et historiques complémentaires.

Enfin, la Ville participe cette année à l'opération l'Espace dans ma ville, portée par le Centre National d'Etudes Spatiales et Planète Sciences. Pendant les vacances d'automne, du 23 au 27 octobre, le centre de loisirs Tanger dans le 19ème arrondissement, accueillera un « village d'animations scientifiques ».

Environ 300 enfants âgés de 8 à 14 ans issus des quartiers prioritaires pourront construire leurs systèmes solaires et microsateellites et découvrir les constellations à travers un planétarium géant.

L'école tout au long de la vie : les cours municipaux pour adultes

À Paris, on peut apprendre à tout âge grâce aux cours municipaux d'adultes (CMA). Les élèves, appelés auditeurs, ont tous un point commun : la volonté d'apprendre, de se dépasser pour acquérir de nouveaux savoirs.

La Ville propose ainsi plus de 400 formations bénéficiant à plus de 26 000 auditeurs dans des domaines aussi variés que l'apprentissage du français, les arts appliqués, l'artisanat et les métiers d'art, les formations linguistiques ou encore les techniques industrielles.

Les cours sont dispensés par 850 formateurs dans 120 établissements scolaires. 50 des formations proposées sont des formations diplômantes adaptées aux possibilités offertes sur le marché de l'emploi.

Les CMA proposent cette année pour la 1ère fois des sessions de formation qui associeront des séquences de formation en ligne au temps de présence en face à face avec le professeur. Ces séquences seront proposées en anglais, espagnol et français langue étrangère.

Les inscriptions aux formations des CMA sont ouvertes du 23 août au 7 septembre 2017, via le compte unique parisien (<https://cma.paris.fr>), mis en place depuis le début de l'année.

Les personnes en recherche d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux sont prioritaires et bénéficient d'un demi-tarif sur l'ensemble de l'offre de formation.

Enfin, le **Lycée municipal d'adultes**, situé dans le 14e arrondissement, propose une préparation au baccalauréat général en soirée. Son accès n'est soumis à aucune condition de ressources ni à aucun concours d'entrée mais à un simple test de niveau.

Les enseignements dispensés par des professeurs certifiés ou agrégés, à hauteur de 20 à 24h de cours par semaine, s'adressent en priorité aux personnes salariées qui ont interrompu leur parcours scolaire, parfois depuis de nombreuses années.

Cette année, la ville de Paris expérimente une modernisation du mode de paiement des cours en offrant sur quelques sites la possibilité de payer son cours en ligne.

Si cette expérimentation est concluante, elle sera étendue à l'ensemble des cours.

LES JEUNES PARISIENS ENGAGÉS POUR LEUR VILLE

La deuxième édition du Budget participatif des écoles et des collèges

Au cours de l'année scolaire 2016/2017 et pour la deuxième année consécutive, les élèves des écoles élémentaires et des collèges ont, à l'image des Parisiens, pu voter dans le cadre d'un Budget participatif dédié à des projets innovants ou susceptibles d'améliorer leur cadre de vie et leurs conditions d'apprentissage.

La participation des établissements au dispositif a progressé de 13,5 % en 2017 par rapport à l'année 2015/2016. Ce sont près de 300 écoles élémentaires et 65 collèges qui ont ainsi pu expérimenter le débat démocratique à travers l'organisation de ce vote.

S'agissant des projets votés lors de la 1ère édition (294 écoles et 23 collèges concernés), 90 % auront été mis en œuvre à l'occasion de cette rentrée scolaire. Les quelques projets restants seront quant à eux finalisés d'ici la fin de l'année 2017.

Au global, ces projets représentent un investissement important pour l'équipement des écoles et collèges avec :

- 3 310 tablettes numériques, 680 robots, 655 vidéoprojecteurs, 491 ordinateurs portables pour 172 écoles ;
- 260 vélos pour 13 écoles ;
- 19 murs d'escalade ;
- 12 kits de sonorisation.

Pour mémoire, la seconde édition du Budget participatif des écoles et des collèges, proposait 20 projets au choix des enfants des écoles élémentaires et 16 projets pour les collégiens sur les thématiques suivantes :

- une école et un collège de l'expérimentation,
- une école et un collège numériques,
- une école et un collège sportifs,
- une école et un collège agréables.

Le choix des enfants dans les écoles s'est encore une fois majoritairement porté sur la thématique de l'école numérique avec 122 projets retenus. Deux projets en particulier recueillent un grand nombre de suffrages : 53 écoles ont opté pour la classe robotique qui permet une initiation au codage informatique et 41 écoles ont choisi la classe mobile et sa dotation de tablettes tactiles.

Au premier semestre 2018, ce sont ainsi plus de 2 000 tablettes numériques et 1 000 robots supplémentaires qui viendront équiper les écoles élémentaires parisiennes, grâce au Budget participatif des écoles et des collèges.

Les projets sportifs ont également fortement attiré les enfants avec un total de 82 projets dont l'installation d'équipements multisports, de murs d'escalade, d'équipements de tennis de table, d'équipements de mobilité douce ou encore de jeux d'adresse.

Pour les collèges, la très grande majorité des votes se sont portées sur les thématiques « numérique » (35 collèges) et « amélioration du cadre de vie » (25 collèges). Les projets d'installation de classes mobiles et de mobilier extérieur arrivent en tête des suffrages.

L'ensemble de ces projets seront réalisés à compter du début de l'année 2018, l'objectif étant de finaliser l'installation de l'intégralité de ces projets avant la fin de l'année scolaire qui débute.



Les enfants mobilisés pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

La dimension éducative d'une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques est essentielle dans la mesure où elle doit laisser un héritage. Aussi, un programme d'accompagnement de la candidature de Paris a été proposé aux enfants et aux adolescents tout au long de l'année scolaire 2016/2017 et une convention a été signée en février dernier entre la Ville de Paris, l'académie de Paris et le Comité national olympique et sportif français pour encourager l'accès à la pratique sportive et soutenir les valeurs de l'olympisme.

Pour permettre aux élèves sportifs de suivre un double parcours scolaire et sportif du collège au lycée, un réseau d'établissements a été constitué sur l'ensemble du territoire. Après le réseau ouest lancé l'an dernier autour du lycée Camille Sée (15ème), trois nouveaux réseaux sont lancés à la rentrée : dans le sud autour de la cité scolaire François Villon (14ème), dans l'est autour de la cité scolaire Henri Bergson (19ème) et dans le nord autour du collège Boris Vian et du lycée Honoré de Balzac (17ème). Les jeunes sportifs pourront ainsi concilier plus facilement leurs études et leurs entraînements, grâce à des aménagements d'horaires.

Chaque élève de CM2 et de 3ème s'est vu remettre une mallette pédagogique sur l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques réalisée par la Ligue de l'enseignement afin de travailler le sujet avec leurs professeurs en classe. Des tournois de découverte multi sports organisés dans les centres de loisirs se sont déroulés durant les vacances de printemps dans la quasi-totalité des arrondissements permettant à plus de 4 000 enfants de découvrir de nouveaux sports et d'être sensibilisés aux valeurs olympiques.

Les semaines sportives qui se déroulent en temps scolaire, animées par les Professeurs de la Ville de Paris en Education Physique et Sportive, ont permis à près de 6 700 écoliers de découvrir un sport olympique. Un tournoi, lors duquel la pratique handisport a été mise à l'honneur, associant des élèves de CM2 et de 6ème parisiens et séquano-dionysiens, a également été organisé. L'objectif était de renforcer les liens entre les deux territoires qui seront concernés par l'accueil de cet événement sportif exceptionnel.

Une classe de découverte olympique et des séjours organisés par Action Collégiens sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques ont également été proposés aux enfants et aux adolescents leur permettant de découvrir notamment le musée de l'olympisme de Lausanne.

Dans le cadre du projet « Objectif photo » qui permet aux enfants des centres de loisirs, accompagnés de photographes professionnels, de découvrir et pratiquer la photo, les enfants ont travaillé sur l'univers sportif. Une sélection de leurs réalisations photographiques est actuellement exposée sur les grilles de la Tour Saint-Jacques. Les enfants ont également réalisé sur temps périscolaire un clip sur la candidature de Paris, allant à la rencontre d'élus et de sportifs de haut niveau.

Enfin, les journées de promotion de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques organisées les 23 et 24 juin ont remporté un franc succès avec une mobilisation des Professeurs de la Ville de Paris en Education Physique et Sportive, d'enseignants de l'Education nationale, d'animateurs qui ont accompagné près de 1 500 élèves en élémentaire et 300 collégiens parisiens et séquano-dionysiens.

Ce programme a vocation à être pérennisé, l'accès à la pratique sportive pour tous faisant partie des objectifs du Projet Educatif de Territoire 2016-2019.



ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Une sectorisation soucieuse de la mixité sociale pour les collèves

Comme pour les écoles publiques du premier degré, les élèves des collèges publics sont scolarisés dans un établissement en fonction de leur lieu de résidence. En vertu de la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Conseil de Paris définit un « secteur scolaire » pour chaque collège. Le découpage des secteurs à Paris étant indépendant de celui des arrondissements, le secteur d'un collège peut donc concerner plusieurs arrondissements.

En janvier 2017, le conseil de Paris a voté une délibération ayant pour objet une modification de la sectorisation des collèges. Cette modification, définie en concertation avec les mairies d'arrondissement et les communautés éducatives, sur plusieurs arrondissements, entre en vigueur à cette rentrée.

Il s'agit de faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidant dans chaque secteur et de les adapter aux évolutions démographiques mais aussi de renforcer la mixité dans les établissements touchés par des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire.



Le renforcement de la mixité dans les collèges est un objectif partagé par la collectivité et les services de l'État et s'appuie sur plusieurs leviers :

Une meilleure liaison CM2/6e :

Cette liaison permet une meilleure transition entre l'école primaire et le collège et une continuité pédagogique au sein du « cycle 3 » (CM1, CM2 et 6e) bénéfique à la réussite des élèves.

C'est ainsi que les mesures de sectorisation proposées dans les 11^{ème} et 14^{ème} arrondissements ont vocation à finaliser la liaison du cycle 3 de l'école élémentaire 109 avenue Parmentier avec le collège Lucie-et-Raymond-Aubrac (11^{ème} arrondissement) et à l'améliorer entre l'école élémentaire 5 rue Prisses-d'Avenues et le collège Alphonse-Daudet (14^{ème} arrondissement).

Des mouvements de sectorisation stables dans la durée :

La multiplication de mouvements de sectorisation de faible envergure peut générer des effets contre-productifs sur le long terme. Aussi, les mouvements de sectorisation ne sont effectués que lorsque cela est indispensable afin de stabiliser pour les familles les lieux de scolarisation de leurs enfants tout en adaptant au mieux l'offre aux besoins scolaires.

C'est le sens du projet proposé pour le 17^{ème} arrondissement : le dynamisme démographique, les capacités d'accueil insuffisantes de certains établissements, l'ouverture du collège de la Rose-Blanche et l'importante transformation urbaine induite par la ZAC des Batignolles, imposent un changement de la sectorisation des collèges à cette rentrée. Cette modification doit permettre de rééquilibrer les secteurs des collèges de l'arrondissement et en particulier du collège Boris-Vian qui s'étendait précédemment presque exclusivement entre le boulevard périphérique et les boulevards des Maréchaux.





La mise en place des secteurs multi-collèges :

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a ouvert la possibilité de créer des secteurs multi-collèges afin de favoriser la mixité scolaire et sociale. Paris a souhaité participer à la mise en place de « secteurs multi-collèges », comme 46 autres départements français.

À l'issue d'un processus de concertation avec les mairies d'arrondissement, les communautés éducatives des collèges et les écoles des secteurs concernés, deux arrondissements ont été retenus pour la mise en place de secteurs communs à plusieurs collèges:

- le 18e arrondissement pour deux sites «multi-collèges» constitués, le premier par les collèges Gérard-Philipe et Marie-Curie et le second par les collèges Antoine-Coysevox et Hector-Berlioz
- le 19e arrondissement pour un site «multi-collèges» constitué par les collèges Edouard-Pailleron et Henri-Bergson

Cette nouvelle sectorisation va s'accompagner de moyens supplémentaires. Les élèves des secteurs « multi-collèges » seront ainsi 25 par classe au maximum et des options supplémentaires, notamment pour les langues, sont proposées par le Rectorat.

La Ville renforcera également sa présence, notamment par une augmentation de ses dotations aux projets éducatifs.

La mise en œuvre de secteurs multi-collèges sera évaluée pour mesurer ses effets sur la sociologie et l'attractivité des collèges concernés.

L'extension du dispositif « Action Collégiens »

La prévention du décrochage scolaire est une priorité partagée par la Ville et le Rectorat. A Paris, un des pivots des actions de prévention du décrochage scolaire est le dispositif « Action collégiens ».

Un adjoint éducatif intervient au sein du collège pour accompagner l'adolescent dans la construction d'un projet éducatif, professionnel et citoyen, guider l'élève dans sa scolarité et l'aider dans les difficultés qu'il peut y rencontrer en insistant sur la maîtrise de la langue, le sens de la scolarité, l'estime de soi...

Cet accompagnement à la scolarité, mené en relation avec les équipes éducatives et pédagogiques du collège, permet une prise en considération des difficultés singulières de l'élève et la construction d'une relation de confiance avec lui, propice à favoriser sa réussite scolaire.

Il peut prendre la forme d'un tutorat individualisé, d'une préparation à l'orientation, d'ateliers... Les séances se déroulent pendant les heures libres de l'emploi du temps de l'élève ou peuvent être intégrées à son emploi du temps.

Cet accompagnement, entièrement gratuit, est basé sur le volontariat. Il repose sur un partenariat entre les adjoints éducatifs, les élèves et les familles, qui signent un contrat d'engagement. Les adjoints éducatifs proposent également des sorties en soirée, des week-ends et des séjours.

Enfin, le dispositif Action Collégiens gère le centre Patay (13e arrondissement), un des trois centres d'accueil pour les élèves exclus temporairement de leur établissement. Cet accueil permet d'assurer la continuité de la scolarité des élèves exclus mais également de les faire réfléchir aux causes de leur exclusion tout en mettant l'accent sur leur remobilisation scolaire.

Fortement apprécié par les principaux de collèges et les équipes enseignantes, le dispositif Action Collégiens est dès cette rentrée étendu à 5 cinq nouveaux collèges situés en réseau d'éducation prioritaire ou dans un quartier de la politique de la Ville : Françoise Seligmann (10e), Germaine Tillion (12e), Hector Berlioz (18e), Suzanne Lacore (19e) et, Wolfgang-Amadeus Mozart (19e) portant à 39 le nombre d'établissements où il est implanté.



CONTACT

Mathilde Pieraut - 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr